

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
(RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS)

Aux personnes intéressées

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet du Règlement modifiant le Règlement 1014-2017 sur les usages conditionnels, afin d'assouplir les conditions applicables aux logements additionnels attachés à un bâtiment principal.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 10 février 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les zones concernées et les zones contigües sont illustrées à la carte interactive accessible à l'aide de ce lien :

[Cliquer ici](#)

5. Le projet de règlement peut être consulté de la façon suivante :
  - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
  - b) par courriel, en faisant la demande :
    - par téléphone au **418 724-3125**;
    - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 29 JANVIER 2025**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier